

# Domaine Public

962

# DP

J.A. 1000 Lausanne 1 7 septembre 1989  
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

## Le pouvoir de définir

Une personne qui m'était proche perdit sa main droite. Quelques mois après son accident, elle avait appris à cuisiner, à écrire, à coudre, avec sa seule main gauche. En utilisant habilement une prothèse en plastic, elle parvenait également à tenir ses cheveux pour se coiffer, à tourner le robinet de la douche et à taper sur les touches «return» et «espace» de sa machine à écrire.

La chose la plus difficile fut de pouvoir conduire à nouveau une voiture. L'obstacle n'était pas tant la perte de sa main que l'interprétation que les autorités administratives faisaient de cette amputation. Pour que la personne puisse garder son permis de conduire, les fonctionnaires exigeaient, sur le véhicule: une transmission automatique accessible de la main gauche; le déplacement de tous les leviers et boutons qui n'étaient pas à portée de la main gauche; la pose d'une poignée tournante sur le volant; le remplacement du frein à main par un dispositif à pied. Quant à la conductrice, elle devait répondre aux exigences suivantes: se soumettre à un examen médical, à un cours de réapprentissage surveillé et subir un nouvel examen de conduite. Une année plus tard, têtue, la personne touchait enfin son second «bleu». En plus d'une procédure souvent humiliante, le coût des transformations de sa voiture s'élevait à plus de 5000 francs.

Il y a maintenant des milliers de conducteurs qui investissent pareille somme — ou moins, la concurrence faisant chuter les prix — pour conduire d'une main. Ils peuvent se passer des tracasseries auxquelles a dû se soumettre la personne dont j'ai parlé, et aucune autorité ne leur a jamais rien demandé sur leur capacité à conduire d'une seule main. Ces personnes ne sont pas des handicapés. Il s'agit des conducteurs qui trouvent indispensable de rester «branchés» lorsqu'ils sont au volant, grâce au téléphone NATEL. Les autorités encouragent d'ailleurs ce comportement, puisque les PTT investissent chaque année des dizaines de millions de francs pour permettre à toujours plus de personnes de rester connectées,

d'une main, sur le réseau téléphonique.

La différence d'interprétation par les autorités des conséquences de la «conduite à une main» est frappante. Mais il est de nombreux autres cas, souvent moins spectaculaires, où le traitement infligé varie selon la nature des utilisateurs, quand bien même les besoins sont identiques. Ainsi pour prendre le train à la gare de Berne, vous vous retrouvez très proche des quais en arrivant en taxi ou en voiture, pour lesquelles des places de stationnement existent en nombre suffisant. Vous n'aurez pas cette chance si vous arrivez en vélo — vous aurez souvent bien de la peine à lui trouver un peu d'espace pour le déposer. Et si vous venez à pied, vous serez confronté à des cheminements parfois dangereux, à de mystérieux ascenseurs et devrez faire d'immenses détours.

Nous vivons dans une société à deux vitesses: rapide, à l'heure du dernier progrès, pour les «battants», pour ceux qui correspondent à l'image de l'homme moderne, efficace et toujours pressé. Il arrive en taxi à la gare, téléphone depuis sa voiture et se déplace en confortable Intercity. Vitesse lente par contre pour ceux qui n'entrent pas dans ce cadre: celles et ceux qui sont pendulaires dans des tortillards, qui traînent leurs sacs à commissions dans des bus bondés, qui font la course entre la fin de leur boulot, la crèche qui ferme trente minutes plus tard et le supermarché dont les portes sont closes à six heures et demie précises. A la base de ces discriminations quotidiennes, il y a la force de l'habitude, la course à la rentabilité. Mais elles frappent ceux qui sont déjà désavantagés et souvent aussi, scandaleusement, des groupes qui ne sont pas organisés et qui n'ont rien à donner ou à refuser en échange d'une «faveur» qu'on leur accorderait. Pour eux, ce qui compte, ce n'est pas seulement le pouvoir de décision d'un parlement, mais aussi le pouvoir d'interprétation dont dispose l'administration. Il faut revendiquer pour ceux qui n'ont pas de voix.

WL

# La responsabilité du judiciaire

(ag) La réaction populaire est directe, dès qu'on parle des recycleurs d'argent d'origine criminelle: «Qu'est-ce qu'on attend pour les coffrer?» Et sur le juge qui tarde, même pour des motifs honorables, comme l'absence de base légale ou la légèreté des indices, plane le soupçon de complaisance. En fait, la sensibilité de gauche et celle de droite ont été longtemps attentives, à tour de rôle, pour que le code répressif ne soit pas trop énergiquement renforcé, craignant les dérapages. Ce n'est qu'à fin 88 que la tendance s'est renversée.

## L'association de malfaiteurs

Licio Gelli a mis en évidence l'absence de dispositions, dans notre code pénal, réprimant cette infraction L'extradition le protège en Italie contre toute poursuite de ce chef.

Mais pourquoi donc ce qui est crime chez tous nos voisins (France: art. 265; Italie: art. 416; RFA: art. 129, 129a; Autriche: art. 298) n'est-il pas punissable en Suisse, rendant impossible, à ce titre, toute entraide judiciaire?

De fait, en 1979, dans son avant-projet «pour une meilleure protection contre

des actes de violence criminels» le Conseil fédéral avait proposé une disposition générale rendant passible d'une peine les personnes qui s'associent pour préparer ou commettre des infractions graves.

Lors de la consultation, le refus fut catégorique à gauche: PS, PDT, Kritische Juristus de Bâle, Juristes démocrates. Mais s'opposèrent aussi le PDC et le parti libéral. De fortes réserves furent émises par les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel. Quand bien même les enlèvements, les séquestrations, les exécutions en Italie et en Allemagne avaient impressionné chacun, les risques d'interprétation politique parurent trop grands: celui qu'une entente abstraite, comme celle qui lie les membres d'un parti ou d'une cellule, devienne en soi punissable. Devant cette opposition le Conseil fédéral retira cette disposition, laissant au parlement le soin de la réintroduire s'il le jugeait utile. Il ne le fit pas. Dans le débat, Flavio Cotti, alors conseiller national, affirma sur ce point l'opposition de son parti face au conseiller fédéral Furgler, même si chacun avait en mémoire, dit-il, les noms de Schleyer, de Moro, de Sossi.

Les parlementaires savaient que ce re-

## Bureaucratie de basse-cour

(jd) Par goût j'élève quelques poules et canards. Un élevage qui bien sûr n'a rien de lucratif. Il y a deux ou trois ans, deux agents municipaux se présentent à mon domicile pour s'enquérir d'une éventuelle détention d'animaux. Devant une réponse affirmative, ils me transmettent un impressionnant questionnaire qui semble avoir pour but de recenser le cheptel du pays. En citoyen respectueux des lois et des règlements, je mentionne fidèlement ma modeste basse-cour dans les rubriques correspondantes — attention, les poules naines ne sont pas prises en compte. Une

semaine plus tard les deux agents viennent récupérer le questionnaire.

Ces jours, je reçois une lettre-circulaire de l'Office fédéral de la statistique m'informant que mon «entreprise» figure dans le Registre des entreprises et établissements (REE). Selon une récente ordonnance du Conseil fédéral, jointe à l'envoi, l'Office peut transmettre à des tiers des données du REE. L'administration m'informe de mon droit de m'opposer à cette transmission, droit que je peux exercer en informant l'Office par écrit jusqu'au 20 septembre. Ainsi quelques innocents gallinacés ont mobilisé plusieurs fonctionnaires et, par la vertu d'un règlement, une basse-cour acquiert le statut d'entreprise dont le propriétaire se trouve pris dans un réseau de droits et de devoirs. ■

noncement ne permettrait pas d'accorder l'entraide judiciaire. Mais personne, à cette occasion, ne parla de la drogue, du recyclage de l'argent sale par le «crime organisé».

## Le blanchissage

On sait que, sous la pression des Etats-Unis, la Suisse a introduit la répression du délit d'initiés. Mme Kopp annonça, sans cacher que la pression venait d'Amérique, que la prochaine étape serait la lutte contre le blanchissage. On rappellera qu'elle mit d'abord au travail un expert unique, qualifié entre tous, Paolo Bernasconi.

Son avant-projet fut mis en consultation. L'entrée en matière fut très généralement acceptée, mais avec des réticences significatives. Le Message fédéral du 12 juin se fait un plaisir (malin!) de le rappeler. «Certains milieux ont cependant émis la crainte de voir la Suisse jouer à cet égard un rôle de pionnier sur le plan international<sup>73</sup> (réd: la note renvoie aux cantons des Grisons, à l'UDC,

## D'une image à l'autre

Les banquiers genevois consultés sur la modification du Code pénal ont fait remarquer que le terme de «blanchissage», qui est une image, suggestive, mais juridiquement floue, n'était pas digne de figurer dans notre loi. Ils proposent «recyclage». Ils ont peut-être raison dans la critique, sauf que «recyclage» est aussi une image; mais au lieu de venir du franc, elle vient du grec, ce qui pour un banquier privé genevois doit la dévaloriser.

au parti libéral et au Vorort). *D'autres ont estimé que le droit en vigueur pourrait offrir des garanties suffisantes<sup>74</sup> (réd: la note renvoie notamment au canton de Genève). Il a également été objecté que la Suisse allait une fois de plus se doter d'une "lex americana"<sup>75</sup> (réd: la note renvoie au Groupement des banquiers privés genevois).*»

Ces réticences premières ne s'expliquent pas par le désir secret de couvrir et protéger des trafics d'origine criminelle, mais entre l'argent noir et l'argent

propre, il y a l'argent gris: celui de la fraude fiscale, du contournement du contrôle des changes.

«Le recycleur d'argent sale dispose lui aussi de la vaste panoplie des opérations de camouflage des valeurs patrimoniales, utilisées à l'égard des autorités fiscales étrangères.» (Message du Conseil fédéral, p. 32).

### Les dispositions proposées

Le climat est aujourd'hui différent. L'affaire de la «Lebanon connection» accélère les choses de manière inhabituelle. Le 28 novembre, le Conseil fédéral exigeait, sur proposition de Mme Kopp, un projet pour le printemps 89. Une commission se mettait immédiatement au travail (le Message cite sa composition, mais il omet Renate Schwob qui fut associée aux premiers travaux). Le dispositif proposé prévoit deux règles essentielles. Premièrement, il inscrit dans la loi l'obligation d'identification que la convention de diligence impose aux seules banques. Tous les professionnels (banquiers ou non) sont désormais concernés; d'autre part le défaut de vigilance sera sanctionné par jugement public. On relèvera à ce sujet que le Conseil fédéral juge sévèrement la Convention de diligence («La nouvelle formulation du préambule laisse deviner le glissement de son caractère originel de quasi-droit de surveillance vers une orientation de droit corporatif»).

Deuxièmement, la loi réprime l'entrave à l'identification de valeurs criminelles, dont on sait ou doit présumer qu'elles proviennent d'un crime.

Les circonstances sont aggravantes lorsque l'auteur est membre d'une organisation criminelle, membre d'une bande formée pour se livrer au blanchissage, ou qu'il réalise un chiffre d'affaires important.

### La preuve nécessaire

La nouvelle loi qui introduit trois notions essentielles (blanchissage, bande, organisation criminelle) donne désormais des bases à l'entraide judiciaire, tout en évitant le flou de la notion d'association de malfaiteurs. Mais elle ne sera efficace que si les juges informateurs en font un usage large. Si la Suisse

joue un rôle dans les affaires de drogue, c'est certainement en fonction de l'efficacité et de la réputation de sa place financière. Cela signifie que l'acte premier (production, vente, organisation), se situe hors de son territoire. Presque toujours les autorités judiciaires suisses devront agir à la requête des autorités étrangères. Au niveau de l'enquête, elles doivent le faire sans réticence, levant le secret bancaire aussi souvent que nécessaire.

Le Message fédéral montre la difficulté de l'exercice.

«Si l'infraction a été commise à l'étranger, le juge suisse devra se convaincre de l'origine criminelle des fonds sur la base des prescriptions helvétiques en matière de preuves. Il est évident que la

question des preuves sera singulièrement compliquée par la pratique courante des envois groupés et le voisinage des fonds du marché gris ou noir avec les valeurs d'origine criminelle. Tel est néanmoins le tribut que le droit pénal doit payer à la légalité.» (op. cit. p. 23). Si toute condamnation doit certes être pesée avec le plus grand scrupule, l'ouverture des enquêtes, en ce domaine, doit en revanche être acceptée sans formalisme excessif.

Le 28 novembre, la décision du Conseil fédéral a marqué une prise de conscience de la responsabilité suisse. Le parlement la confirmera certainement. Il appartiendra au troisième pouvoir, le judiciaire, de mettre en œuvre.

Tout dépendra de lui. ■

## CARBURANT

# La cagnotte qui fond

(pi) On sait que les cantons souhaitent qu'une partie de la réserve constituée par les droits d'entrée et la surtaxe sur les carburants leur soit attribuée. Otto Stich aurait préféré diminuer la charge fiscale grevant l'essence sans plomb (DP 906). Des calculs effectués par les services fédéraux semblent pourtant plaider contre cette générosité: si la cagnotte dépasse largement les deux milliards actuellement, les recettes futures ne devraient pas suffire à couvrir les coûts de construction, d'entretien et de police pour les routes nationales existantes et à construire. La réserve devrait même atteindre le niveau zéro aux environs de 1996, pour descendre jusqu'à - 2 milliards à peu près en l'an 2000. Les recettes ne devraient en effet augmenter que modestement, alors que les frais de construction et d'entretien grimpent, et que de nouvelles tâches peuvent ou pourront être financées par le fonds, protection de l'environnement oblige.

Prudents, les fonctionnaires ont également prévu que les initiatives Trèfle à quatre, qui s'opposent à quatre tronçons autoroutiers, pouvaient être acceptées par le peuple, d'où de substantielles économies. Dans pareil cas, on prévoit que la réserve diminuera certes, mais qu'elle sera encore riche, se-

lon les méthodes de calcul utilisées, de 448 à 1221 millions en l'an 2000. Enfin, si des compensations à la non-construction de ces tronçons étaient accordées aux régions concernées, sous forme d'amélioration du réseau routier existant, la réserve oscillerait entre - 669 et 104 millions en l'an 2000.

En ne réalisant pas les quatre tronçons contestés, la Confédération n'aurait pas à dépenser 3505 millions environ, et les cantons 395 millions. Si des mesures compensatoires étaient prises, ces économies seraient de 1960 millions pour la Confédération alors que les cantons devraient déboursier 330 millions supplémentaires.

Les mesures compensatoires comprennent les évitements de Payerne, Domdidier/Dompierre, Avenches, Faoug et Morat en remplacement du tronçon de la N1; la construction d'une jonction pour la N4; les évitements de Soleure, Granges et Lengnau/Pieterlen ainsi que des mesures de protection contre le bruit pour maîtriser les nuisances du trafic qui ne pourra emprunter le tronçon de la N5; la construction d'une route principale, dont le tracé Porrentruy - Delémont comporterait plusieurs tunnels, en compensation de la Transjurane. ■

# Jours d'éclipse gouvernementale

(*réa*) Nous terminons aujourd'hui notre voyage en Chine, emmenés par Marx Lévy. Dans de prochains numéros, nous reviendrons, par de petits textes du même auteur, sur certains aspects ou détails de ce pays.

Après un voyage en train, je me retrouve à Shaoxing (1 million d'habitants). C'est une de ces villes où le pouvoir a marqué son emprise en traçant deux grandes avenues se croisant au centre et portant partout le même nom: Jiefang Lu (avenue de la Libération) et Zhongshan Lu (avenue de la Montagne du Centre). On observe également des damiers d'habitations de briques et bois avec cour centrale.

Malgré l'état nauséabond de l'eau des canaux, la promenade est aussi exaltante qu'à Venise. Cela est dû non seulement au caractère des maisons, mais aussi aux centaines de vieux ponts en dos de chameau. Tous différents mais néanmoins tous stylistiquement apparentés.

Je n'ai pas tout à fait oublié que c'est le jour de la venue de Gorbatchev. Le soir à 7 heures, anxieux, je guette les infos de Pékin devant la télévision du hall de l'hôtel. Il est bien arrivé. On montre son accueil à l'aéroport, et sa réception par tous les plus grands personnages du régime. Mais de toute évidence, cela ne se passe pas dans les salons initialement annoncés, ceux du palais de l'Assemblée populaire, à Tien An Men. Des manifestations d'étudiants, pas une image, pas un mot. Dans l'hôtel, tout le monde autour de moi se pose des questions.

## 16 mai - cacaquètes et manifs

A Shaoxing, on fabrique le plus délicieux vin de riz de Chine. Il ne s'agit bien sûr pas de vin, mais d'une boisson alcoolisée (19°) obtenue par brassage de riz glutineux. Le saké japonais a été inspiré par le Shaoxing, mais le Shaoxing est ambré et beaucoup plus riche au nez et au palais. Cela se boit chaud. Ici, on le sert dans de grands bols, qui ne coûtent pas cher, 25 centimes, mais on les sent

très vite. On est assis autour de tables carrées sur de petits bancs à deux places mais à trois pieds. Les deux occupants doivent savoir s'asseoir et se lever simultanément. On picore des assiettées de fèves fraîches parfumées à l'anis et de cacahuètes molles.

L'auberge est pleine de gens qui prennent ainsi leur repas de la mi-journée. Je me laisse bercer par les sons du dialecte local dont je n'arrive pas à saisir au vol le sens d'un seul mot. A côté de l'auberge, il y a un long bâtiment de deux étages avec comme enseigne: Lycée technique. Je m'interroge sur la raison des clameurs et des chants qui s'échappent des fenêtres lorsque sortent en courant des jeunes gens porteurs de panneaux et de banderoles enroulées. C'est le début d'une manif, dans le bistrot tout le monde est ébahi. Les jeunes se dirigent vers Jiefang Lu qui est à 300 mètres, je les suis. D'autres groupes sortent d'autres ruelles latérales et un grand cortège se forme rapidement.

Il n'y a pas d'université ni d'institut de degré supérieur à Shaoxing, mais ce sont des élèves de l'enseignement secondaire et des écoles de métiers, tous accompagnés de leurs professeurs, qui manifestent. Même schéma qu'à Hangzhou: banderoles qui désignent le collège et son quartier (on se croirait à la Fête du Bois à Lausanne), sur les panneaux figurent les mêmes slogans, les chants sont les mêmes, mais les mégaphones sont rares. Très vite Jiefang Lu est complètement congestionné. Des essais de vélos ont buté sur les groupes de manifestants.

Après un quart d'heure, les policiers municipaux apparaissent et mettent gentiment un peu d'ordre, comme dans la capitale ils font place aux cortèges. Les manifestants sont plusieurs milliers. Mais comme Jiefang Lu et Zhongshan Lu sont les deux seules artères importantes de toute l'agglomération, il en résulte une paralysie quasi totale de tout trafic.

Toute la journée se passe en marches et contre-marches des cortèges avec des sit-in devant le Monument de la martyre Qiu Jin qui est couvert de fleurs en pa-

pier, sit-in devant le siège de l'administration municipale et devant celui du PC.

Les plus jolies manifestantes arpentent les trottoirs en faisant la quête avec des croustilles improvisées, des cartons décorés de papier crêpe rouge. Evidemment, elles ne récoltent que des petits sous en aluminium, 1, 2 et 5 fens, rarement un billet de 10 fens. Mais beaucoup de gens donnent.

A la télévision, le soir, on voit Deng recevant Gorbatchev et, après quelques images fugitives de la place Tien An Men occupée, on diffuse un appel de Zhao Ziyang aux grévistes de la faim les priant de mettre fin à leur mouvement, assurant que leur revendication pour plus de démocratie sera prise en compte. Je passe encore quatre jours à Ningbo, autre ville d'un million d'habitants. Le même genre de manifestations s'y déroulent. Le ton y est toutefois un peu plus dur.

## 23 mai - retour à Hangzhou

Hier, des événements imprévisibles se sont passés à Pékin, on les a appris par la télévision qui a transmis (chose la plus inouïe de toutes celles qui se sont passées récemment) en direct les images que les équipes de télévision américaine, venues pour Gorbatchev, envoyaient aux Etats-Unis. On y voit les tanks de l'armée, qui étaient entrés en ville pour déloger les étudiants, bloqués par des masses d'habitants. Cela exalte tout le monde. Même le scepticisme des petits entrepreneurs, agglutinés dans le hall de l'hôtel pour amorcer des relations d'affaires avec les étrangers de passage, est ébranlé. Et moi je commence aussi à croire que quelque chose va bouger dans le bon sens. J'ai donc décidé de retourner dans la capitale de la province.

Dès la sortie de la gare, je croise un cortège d'étudiants. Ils ne chantent plus des chants patriotiques mais, inlassablement, le premier couplet de l'Internationale. Pourquoi portent-ils un brassard noir au bras gauche?

Je choisis au hasard un hôtel à un kilomètre du centre, situé en face du Palais des expositions, une construction similaire à la grande halle centrale du Comptoir. Ma chambre donne sur une vaste esplanade, noire de monde, située entre le Palais et mon hôtel. Les étudiants se sont emparés ce matin du Palais, mais

ils se tiennent devant, face à la foule. Les haut-parleurs de la sono du Palais ont été sortis et accrochés aux candélabres de la place. De petits cortèges partent en ville et reviennent ici en ayant entraîné du public. Signe du ralliement de nombreux petits entrepreneurs, ils partent et reviennent en courriers avec leurs motos, un étudiant sur le siège arrière. Mes affaires déposées, je vais sur la place et m'approche du carré des étudiants. Leur service d'ordre les sépare de la foule.

Depuis la centrale située à l'intérieur du Palais, des discours sont diffusés en alternance avec l'Internationale, reprise en chœur par les étudiants assis par terre, regroupés autour de la banderole de leur classe, sous la pluie. J'aperçois un des amis de Li Mang. Que signifient ces brassards de deuil? Il me dit qu'une vingtaine d'étudiants grévistes de la faim seraient morts à Pékin et que deux se seraient même immolés par le feu. J'exprime ma surprise: peut-on vraiment mourir de la faim après seulement une semaine de jeûne? Il m'assure que oui si on ne boit pas, ce qui aurait été leur cas. Tout le monde à Hangzhou croit cela, donc moi aussi. Depuis mon retour, en dépouillant la presse de Hongkong et d'Europe, je n'ai pas trouvé trace de ces morts-là. Dans toute la ville de Hangzhou les habitants ont spontanément affiché des poèmes de plainte. A la télévision, on saute sans explication les infos du soir qui sont remplacées par un documentaire.

Je passe la soirée avec Li Mang autour de la place. Des gens sont venus de toutes parts. Le public est très mélangé, tout le monde discute en petits groupes. Les leaders des étudiants sont à l'intérieur du Palais où tout est illuminé. Le gros de la troupe reste dehors sous la pluie. Cette prise du Palais doit être tolérée par une autorité, car rien ne serait plus facile que de couper le courant électrique. Par haut-parleurs, on annonce toute une série d'informations prétendument obtenues par écoute de la BBC World Service et Voice of America qui se révéleront fausses par la suite mais qui déclenchent pour le moment des clameurs d'enthousiasme.

Tout cela ne se calme que vers 2 heures du matin, la pluie s'étant muée en ouragan. Le lendemain à l'aube, il fait beau, la place est déserte, sur la façade du Palais ont été accrochées toutes les banderoles. Seul un petit groupe d'une cen-

taine d'étudiants a passé la nuit sur les lieux à l'abri de la colonnade d'entrée du Palais.

Et la place est comme lors des petits matins ordinaires, couverte de Chinois du troisième âge, en groupe et pratiquant des exercices de «longue vie» avec des épées de bois. Dans la journée, on ne trouve que les quotidiens locaux. Ils relatent avec une certaine sympathie les événements de la veille, mais ne pipent mot de ce qui se passe à Pékin. Il semblerait que le gouvernement a disjoncté; je retrouve un peu l'ambiance que j'ai connue lorsque Pompidou n'était pas encore rentré de Rome et que de Gaulle avait disparu.

### *Dialogue avec les contestataires*

**Plus de démocratie.** Lorsque je demande aux manifestants ce qu'ils entendent par «plus de démocratie», ils ne savent pas trop que répondre.

La légalisation d'autres partis? Non, ils disent en avoir déjà trop avec un seul. Que pensent-ils de la réactivation des huit petits partis non communistes, ceux qui, lors de la libération, ont essayé de collaborer avec le pouvoir communiste plutôt que de suivre le Guomintang à Taïwan? Non à ces gens, disent les étudiants, ce ne sont que des marionnettes du pouvoir. Eux, ce qu'ils veulent, c'est une démocratie directe. Sans doute savent-ils que le parlementarisme occidental dispose d'un pouvoir effectif à l'inverse du leur, mais ils ne veulent pas non plus d'un tel parlementarisme dont ils ne semblent connaître que les tares. Ils pensent tout simplement que la démocratie est un synonyme de liberté et que cette dernière engendre automatiquement richesse et bien-être.

Quid de la réforme démocratique en cours? Les uns souhaitent une abolition de cette expérience et le retour au bol de riz d'airain. Ce sont surtout les étudiants en sciences morales. Les autres, surtout des étudiants en sciences économiques et en sciences appliquées, voudraient au contraire une intensification de la réforme économique.

Lorsque j'exprime ma conviction qu'il faut un minimum de richesses pour que la démocratie fonctionne, ils se rembrunissent tous. Mais comment l'accumulation primitive de biens peut-elle s'opérer sans un certain taux de contraintes et d'inégalités?

**Exécutions.** On le sait, des centaines de délinquants économiques, chaque année en Chine, sont passés par les armes après des procès sommaires. Devant les bâtiments de la sécurité publique, dans de nombreuses villes, il y a des vitrines avec photos montrant le déroulement de ce cérémonial macabre: le procès, l'exhibition des condamnés sur le pont de camions sillonnant longuement les rues, puis l'exécution publique sur un stade. Amnesty International dénonce régulièrement cette barbarie.

Mais l'intensification de cette répression ne génère guère les étudiants, simplement ils font remarquer, avec raison d'ailleurs, que pour le moment ce sont surtout les petits délinquants qui sont frappés.

**La déesse démocratie.** Les étudiants sentent que leur mouvement ne rencontre plus la même attention que les semaines précédentes, ils cherchent un moyen pour réactiver la lutte.

Jeudi après-midi 25 mai, le centre de la place des sit-in est dégagée en un rectangle de 60 sur 40 mètres environ. Un concours a été organisé le matin parmi les élèves de l'école des Beaux-Arts pour un projet de grande fresque illustrant le mouvement étudiant. Maintenant ils se mettent tous à l'exécution du projet retenu, avec des craies de couleur et des pots de peinture en utilisant le carrelage comme trame. En fin d'après-midi, le travail est achevé: à gauche, en dominante, la statue de la Liberté de New York traitée avec un réalisme pointilliste à la manière de Seurat; en-dessous, trois autres images de la même statue mais plus petites figurées selon des décalages de couleur inspirés des sérigraphies de Mao d'Andy Warhol. A droite en haut, la statue du David de Michel Ange vue en contre-plongée et rendue en forts contrastes noir-blanc tout comme, en-dessous, des portraits chablonnés de Reagan. J'ai beaucoup de peine à saisir le sens de cette allégorie, tout comme les autres curieux qui l'entourent. Mais c'est cette fresque qui inspirera dans une semaine les statues à la déesse Liberté de Shanghai d'abord, puis de Pékin ensuite.

### *Vendredi 26 mai — le pouvoir réapparaît*

Machinalement, je regarde la télévision dans ma chambre d'hôtel à l'heure des

infos, engourdi par le froid et la pluie battante. Sur la place, il ne reste que très peu de monde, les haut-parleurs débitent l'Internationale pour remplir l'espace.

Mais sur l'écran Li Peng apparaît, annonçant féroce que dorénavant le gouvernement va réagir et que Zhao Ziyang et sa clique de contre-révolutionnaires est écartée de toute responsabilité. Ils auront à rendre compte des fautes commises, l'armée fera respecter impitoyablement la loi martiale si les étudiants n'abandonnent pas la place Tien An Men à Pékin et les autres places en Chine. Puis on diffuse le portrait et le curriculum vitae de tous les membres de la haute nomenclature qui restent en place ou qui sont ressortis des oubliettes où les avait confinés Zhao Ziyang avec l'aide de Deng. Sur Deng on ne dit rien.

### Samedi 27 — le bouquet final

Au petit déjeuner, je retrouve un des leaders de la classe qui avait pris l'habitude de venir manger à l'hôtel et avec lequel je m'entretenais parfois. Il fait partie des «durs» du mouvement. Ce matin, il est aphone d'avoir discuté toute la nuit avec ses collègues, beaucoup parmi eux sont désespérés maintenant et pensent devoir abandonner la lutte. Lui aussi pense que la mansuétude des autorités envers les manifestants a atteint son terme et qu'il est temps de se replier. Mais il croit que c'est à partir de maintenant que commence le temps des compromis, qu'il n'y aura pas de persécution des manifestants, car ils auront un rôle de médiateurs à jouer.

La pluie a inondé la place, elle a aussi un peu délavé la fresque. Des étudiants sont revenus, beaucoup moins nombreux que les autres jours, ils discutent sous des parapluies dans le bruit des haut-parleurs qui aujourd'hui diffusent surtout des chants patriotiques. Mais il règne une atmosphère de fin de fête noyée par la pluie. Vers 17 heures, alors que j'étais retourné dans ma chambre, on entend des bruits d'explosions. De la fenêtre, je vois que ce sont des feux d'artifice; tirés de jour ils dégagent plus de fumée que d'éclat. C'est le signal de la fin des manifs, qu'on avait décidé de donner ainsi, avec les petits sous récoltés.

A l'aube, il pleut toujours, de grandes flaques recouvrent la place. On a dû

s'affairer à tout nettoyer pendant la nuit, il n'y a plus de banderole nulle part, les haut-parleurs ont été décrochés. La fresque n'a pas pu être effacée, mais par l'effet des balais-brosses et des solvants, elle s'est muée en un ciel d'orage.

Avant de partir pour l'aéroport, je ne puis m'empêcher d'approcher une dernière fois le Palais des expositions. La reprise en main est en marche, je vois arriver de toute part en Mercedes ou en bicyclette des apparachiks grands et petits. Ils franchissent l'entrée en présentant une carte de légitimation aux gendarmes qui maintenant gardent l'im-

meuble. A l'intérieur va certainement se dérouler une séance de rectification des esprits.

Pourtant, dans un recoin, sous un auvent, sept étudiants (dont deux filles) sont accroupis. Ils portent sur la tête des bandeaux de grévistes de la faim. Devant eux, un petit électrophone crachote péniblement l'Internationale. Personne ne s'occupe d'eux, jusqu'à quand les laissera-t-on faire? Je ne saurai jamais ce qu'ils sont devenus.

Dans sept jours auront lieu les massacres de Pékin.

Marx Lévy

L'INVITÉ DE DP

## Le 2<sup>e</sup> pilier sait-il calculer?

Il m'est hélas impossible de répondre à cette légitime interrogation, car le deuxième pilier et ses satrapes laissent savamment la question dans l'ombre. Un exemple: après des années de bons et loyaux services, un fonctionnaire se voit remettre — avec un mois de retard — par son employeur, le canton de Berne, le certificat de l'état de son deuxième pilier. Ce n'est pas long: le montant total, une douzaine de milliers de francs, le chiffre, bien plus bas, du capital d'ancienneté proprement dit, de même que l'adresse de la banque qui garde le magot. Le tout est assorti du décret cantonal en la matière, un paragraphe en tout. Personne ne peut deviner comment le montant final a été calculé, quelles ont été les contributions respectives de l'assuré et de l'Etat, quelle est la part des intérêts et quelle part échappe à l'assuré trop mobile parce que le libre-passage intégral n'existe pas. Aucune indication sur ce qui arrivera à l'argent bloqué à la banque, sur le taux d'intérêt, sur les conditions à remplir pour le débloquent. Une lettre de la banque, quinze jours plus tard, sera un peu plus explicite. Elle mentionnera deux des conditions, mais pas toutes, pour que l'assuré puisse mettre la main sur son argent.

Je suis ébahi, tout comme la personne qui m'a montré ce «décompte», de l'opacité arrogante de cette

assurance obligatoire, imposée. L'assuré en question n'était en fait qu'à moitié surpris, car plusieurs fois déjà il avait tenté d'obtenir des renseignements anodins auprès de sa caisse. Elle avait été plongée dans un tel embarras que des réponses très imprécises mettaient plusieurs semaines à être rédigées.

Mais passons à autre chose.

Je viens de faire mes emplettes à la Migros et je contemple mon décompte sur le petit bout de papier sorti de la caisse. Y figurent l'heure précise, le numéro de la caisse, les prix des huit achats, en plus de l'indication expresse qu'il s'agissait de huit articles, le montant total. Je trouve également trace du billet de cinquante francs remis à la caissière et de l'argent que je reçus en retour. Comme sur le papier de la caisse cantonale, je trouve encore la date, le nom et l'adresse de l'institution et la formule de remerciement: «Besten Dank!» Les informations contenues sur ce minuscule ticket de caisse sont environ deux fois plus nombreuses que celles qu'une caisse cantonale de retraites, gérant des milliards, remet à un assuré après des années de travail et des milliers de francs de contributions.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire central à l'Union syndicale suisse (USS).

# Un passeport mérité

(jg) Le renouvellement d'un passeport est une expérience saisissante. Vous arrivez à la préfecture avec deux photos et votre attestation de domicile un peu comme vous iriez au guichet d'une banque ou à la gare pour acheter un billet: une formalité vite expédiée entre deux rendez-vous professionnels.

Surprise au moment où vous entrez dans la salle d'attente de tomber sur une douzaine de personnes assises qui attendent dans une infecte odeur de cigarette froide. Ambiance un peu sordide à mi-chemin entre Kafka et le film populiste américain des années 30 avec la scène des chômeurs qui attendent pour aller pointer.

Il y a un guichet avec une (une seule...) préposée et deux personnes qui attendent. Vous vous renseignez et on vous dit de vous mettre dans la queue. La première personne, le genre petit employé qui a besoin d'un passeport pour aller en vacances, se fait renvoyer car il lui manque un papier. La deuxième personne, style femme d'affaires en tailleur, s'entend répondre qu'il lui faudra attendre entre une demi-heure et trois quarts d'heure. Stupéfaction de la dame qui réplique en bredouillant: «*Mais j'ai un rendez-vous...*» et qui s'éclipse sans attendre. Quant à moi, il me manque un acte d'origine. Je téléphone donc à ma commune d'origine pour lui réclamer le précieux document et reçois quelques jours plus tard une lettre m'assénant le coup de grâce. Car cet acte, m'écrit-on de Concise «*nous ne pouvons dans l'immédiat l'établir*». Et pourquoi? Simple: «*Nous avons constaté, en consultant nos registres, qu'un acte d'origine avait été établi, à votre nom, le 1<sup>er</sup> juillet 1964 et qu'il est toujours valable.*» Les bons vieux registres manuels n'ont décidément rien à envier à Ripol... Il ne me reste donc plus qu'à annuler cet acte qui date de 25 ans et dont j'avoue avoir perdu la trace entre 1965 et aujourd'hui, ce qui me coûtera 25 francs.

Incroyable rigidité administrative! Pour obtenir le document qui vous permet par exemple de voyager entre l'Australie et les Philippines, il faut prouver que vos ancêtres ont vécu dans un patelin perdu où vous n'avez jamais mis les pieds.

Cette notion de commune d'origine qui fonde la citoyenneté suisse, apparaît comme un incroyable archaïsme: le sentiment d'appartenance ne se décrète pas; l'intégration européenne forcera sans doute la réflexion sur ce thème.

Mais la leçon que nous voudrions tirer de cette anecdote est ailleurs, elle est dans l'impression que nous vivons dans une temporalité fragmentée et disjointe. Il y a le temps des professionnels, des affaires où tout est précipité, où la rapidité est une valeur, où l'on communique de moins en moins par écrit, c'est une perte de temps. On ne souligne pas assez ce retour à une culture orale dans le monde le plus «pointu» de l'économie. On le sait, les ordres de bourse et les

transactions financières se font par téléphone et la trace écrite ne vient qu'après. Dans beaucoup d'entreprises, la communication orale revient en force: ça va plus vite et il en reste autant en mémoire qu'une note ou un mémo vite lu et jeté au panier.

A côté de ce temps frénétiquement découpé, il y a la majestueuse temporalité de l'administration où l'on prend, précisément, son temps (et le vôtre...), où l'on attend, où l'on doit présenter des papiers munis de timbres et de tampons, où personne n'est pressé. Si le «Moins d'Etat» est un slogan aujourd'hui périmé, prenons garde d'éviter que la prochaine offensive anti-administration ne s'appuie sur ce déséquilibre temporel, sur une administration qui aurait conservé sa sereine lenteur face à un univers où la vitesse (de l'action, pas de l'automobile) est souvent une condition de la réussite. ■

PRESSE EUROPÉENNE

## Du quotidien à l'hebdomadaire

(cjp) On sait déjà depuis un certain temps qu'il n'y aura pas de quotidien européen, le projet de lancement du titre *The European* ayant été abandonné. Il y aura en revanche peut-être un hebdomadaire en langue anglaise dès mars 1990. En marge de ces grands projets, d'autres journaux se sont lancés dans le créneau de 1991. Ainsi, l'hebdomadaire européen *Luxemburger Wort/La Voix du Luxembourg* paraît depuis quelques mois en allemand (beaucoup) et en français (un peu). Plus proche de nous, *La Suisse* se lance également dans ce créneau avec son supplément du samedi. Un lancement a également été effectué par l'hebdomadaire de la Fédération des colonies libres italiennes, *agorà*. Il s'agit d'un mensuel en italien et en allemand, imprimé au Tessin et paraissant sous le nom de *agorà europa*. Ce magazine, qui dispose de correspondants en Allemagne, en Autriche, en Italie et en Suisse, consacre une partie importante de son contenu rédactionnel aux problèmes liés aux migrations. Les deux premiers numéros ont également abondamment parlé des élections européennes.

Parmi les sujets abordés, relevons la réapparition d'une extrême-droite musclée, les relations de la Suisse avec la Communauté européenne ou le droit de vote des immigrés dans leur nouveau pays de résidence. A ce propos, le numéro de juin note que l'Italie a autorisé les Tunisiens à voter par correspondance auprès des représentations diplomatiques de leur pays, alors que la Suisse a autorisé les étrangers à voter par correspondance directe (et non aux ambassades et consulats), ce qui n'a pas plu aux Italiens, dont le pays d'origine ne connaît pas cette manière de voter. ■

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),  
André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg),  
Yvette Jaggi (yj), Max Lévy, Charles-F. Pochon (cjp)  
Point de vue: Jean-Louis Comuz, Philippe Biéler  
L'invité de DP: Beat Kappeler  
Abonnement: 65 francs pour une année  
Administration, rédaction: Saint Pierre 1, case  
postale 2612, 1002 Lausanne  
Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9  
Téléfax: 021 312 80 40  
Composition et maquette: Liliane Berthoud,  
Françoise Gavillet, Pierre Imhof  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA

# De la théorie aux faits

(*réd*) Dans notre dernier numéro, sous la rubrique «L'invité de DP», Jean-Christian Lambelet s'exprimait sur la spéculation foncière qui, selon lui, est un élément régulateur du marché. Ces propos ont provoqué une réaction: celle de Philippe Biéler, secrétaire romand de l'Association suisse des locataires (ASLOCA).

L'argument de Jean-Christian Lambelet est simple: «La spéculation actuelle ne fait qu'anticiper les hausses de prix futures et les étaler dans le temps». Elle constitue donc «un mécanisme économique aux effets généralement stabilisateurs».

Jean-Christian Lambelet a raison: sur le marché immobilier, la demande ne cesse de progresser, et l'offre ne suit pas. Au contraire même: le sol n'étant pas extensible, les deux phénomènes sont condamnés à évoluer de façon inverse l'un par rapport à l'autre.

Comme l'a brillamment démontré Victor Ruffy dans sa récente thèse, les besoins en surfaces urbanisées (habitat, commerce, transports, infrastructures diverses, etc) augmentent chaque année de près d'un mètre carré par habitant. A moins d'une crise économique, cette tendance ne semble pas devoir se modifier à l'avenir.

## L'erreur bénéfique

(*jd*) En refusant de corriger budgétairement la mise à l'écart des femmes dans l'élaboration du programme de commémoration de la mobilisation de 1939, le parlement fédéral n'a fait preuve ni de perspicacité politique ni de clairvoyance historique. Mais à considérer les réactions positives provoquées par cet oubli — émissions radio et TV, articles de presse et témoignages, subventions de collectivités locales à des organisations féminines — on en vient presque à ne pas regretter cette offense: il n'est pas sûr que le rôle des femmes à cette époque aurait été mieux présenté dans le cadre d'un programme officiel.

Ces données suffisent d'ailleurs à démontrer que les Bernard Nicod et autres représentants des milieux immobiliers se trompent en affirmant que «la spéculation est derrière nous». Il se peut, certes, que le relèvement des taux hypothécaires ait quelque peu freiné le mouvement. Mais ce n'est que conjoncturel. A moyen et long termes, la raréfaction du sol s'accroissant inexorablement, les prix ne cesseront leur ascension souvent vertigineuse.

Dès lors, faut-il se réjouir, comme semble le faire Jean-Christian Lambelet, que les prix jouent leur rôle stabilisateur? Peut-on décemment compter sur les seules lois économiques (même éventuellement corrigées par des mesures fiscales) pour diminuer la demande et réguler le marché? L'offre peut-elle être accrue?

### Anti-social

Certains prix, aujourd'hui déjà, ont atteint des sommets intolérables. Pour la ville de Zurich, l'indice des prix au mètre carré des terrains non construits a passé de 517 en 1980 à 1'323 en 1986 (1960 = 100). Il a certainement explosé en 1987 et 88. Fin août dernier, une étude du Fonds national a révélé des chiffres fribourgeois: le prix moyen des terrains à bâtir a passé de 55.90 fr./m<sup>2</sup> en 1982 à 127.20 fr./m<sup>2</sup> en 1988.

Malheureusement, nous ne disposons pas en Suisse de statistiques globales. Mais la Société suisse pour un nouveau droit foncier a pu calculer que le produit annuel de la rente foncière s'élève à 10 milliards de francs, sans qu'il n'y ait aucune contre-prestation.

Bien évidemment, tout cela se répercute, entre autres, sur les loyers. La charge locative des ménages ne cesse d'augmenter. Selon le micro-recensement de 1986, elle représentait déjà le quart de leurs revenus. Rien d'étonnant à ce que 71% des locataires jugent les loyers «insupportables», selon un sondage Démoscope.

Certaines catégories de la population sont particulièrement touchées. Les jeunes, les familles nombreuses ou monoparentales, les personnes âgées, les handicapés sont de plus en plus marginali-

sés. Voulons-nous vraiment d'une société à deux vitesses? Et quels vont en être les coûts sociaux?

### Anti-démocratique

Le territoire suisse est exigu. Nous avons pratiquement atteint les limites de son exploitation. Le Conseil fédéral l'a lui-même admis dans son rapport sur l'aménagement du territoire, en 1987: «Il faut impérativement utiliser le sol de façon mesurée et renverser la tendance à la consommation de sol». Nous allons donc au devant de choix importants: il nous faudra toujours davantage sélectionner parmi les divers usages possibles. Des priorités devront être définies. Dans quelle mesure souhaitons-nous occuper encore davantage notre territoire avec des routes, des zones-villas ou des résidences secondaires?

Or, quoi de moins démocratique que des décisions laissées à ceux qui disposent des plus gros moyens financiers? Pour ma part, je ne puis accepter que l'on attribue tout simplement les terrains disponibles aux plus offrants. Et je sais pertinemment que les milieux économiques ne sont pas particulièrement portés, par exemple, sur la construction de logements sociaux!

### Urgence

L'aménagement du territoire a un rôle central à jouer. Il devra permettre de nous mettre d'accord très précisément sur les affectations du sol, et de favoriser les propriétaires qui utilisent le sol conformément aux plans d'affectation. Ainsi l'offre de terrains pour certains usages augmentera-t-elle (au point, espérons-le, de répondre à la demande), tandis qu'elle diminuera pour d'autres utilisations. Néanmoins, vu la rareté de notre sol, cela ne suffira pas à maintenir les prix dans des limites acceptables. Le libre marché ne pourra régler la question foncière. Le contrôle des prix, du moins dans certains secteurs, sera indispensable.

Dans cette optique, les mesures proposées par le Conseil fédéral sont largement insuffisantes. Elles devront rapidement être complétées par des modifications fondamentales du droit foncier. Mais étant donné l'urgence, elles constituent un premier pas positif, notamment sur le plan psychologique.

Philippe Biéler